

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2023/32

Objet : Dépôt de benne

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 24/02/2023 par SOVEA SUD pour le compte de M. TEIXEIRA Patrick en vue d'occuper le domaine public au droit du 43 avenue Edmond Bergès, afin d'effectuer un Dépôt de benne pour la période du 01/03/2023 au 13/03/2023,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : SOVEA SUD est autorisé à occuper le domaine public au droit du 43 avenue Edmond Bergès, afin d'effectuer un Dépôt de benne pour la période du 01/03/2023 au 13/03/2023.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans les délais de 2 mois suivant sa notification.

Article 4 : La Directrice Générale, le Responsable des Services Techniques et l'Agent de Surveillance de la Voie Publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 27 février 2023

Le Maire
Barbara NETO

